

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING s.a

Siège Social : GP1 KM 12, Ezzahra

Capital Social : 180 003 600 Dinars

Identifiant Unique : 1058891 R

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 03/06/2026

L'an deux mille vingt-six, et le Mercredi 03 Juin à 10h, les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING, s.a, se sont réunis au siège social de la société sis à Ezzahra GP1 Km 12, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ; suite à la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié au JORT n°50 du 29/04/2026 et au Bulletin Officiel du R.N.E. n° 107 du 30/04/2026.

Il a été dressé, pour les besoins de l'Assemblée Générale Ordinaire, une feuille de présence (par l'intermédiaire de BNA Capitaux) qui a été émargée, en entrant en séance, par chaque actionnaire présent en son nom personnel ou par chaque mandataire.

Les co-commissaires aux comptes, le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK ainsi que le cabinet EXPERT-PARTNERS représenté par M. Jamel MZIOU (remplaçant de M. Salah MZIOU), convoqués conformément aux dispositions de l'article 266 bis du code des sociétés commerciales, ont assisté à cette réunion.

L'Assemblée Générale Ordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau.

Monsieur Ahmed BOUZGUENDA a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Slim BEN AYED qui représente la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS s.a, et Monsieur Khaled BOURICHA qui représente la société FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT, SOFIDE s.a, ont été appelés à remplir les fonctions de scrutateurs. Monsieur Mohsen LAROUI a été désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président a souhaité la bienvenue aux actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, et a déclaré la séance ouverte.

Il a communiqué la feuille de présence aux membres du bureau, qui après l'avoir certifiée sincère et véritable, ont constaté que l'Assemblée Générale Ordinaire réunit 60 actionnaires, présents ou représentés, qui détiennent 166 571 593 actions, soit 92,59% du capital social.

Ainsi, le Président a déclaré que le quorum légal est atteint et l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président a déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents suivants :

- Le JORT et le Bulletin Officiel du RNE portant avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés.
- Les états financiers individuels de la société PGH au 31/12/2025.
- Les états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2025.
- Le rapport annuel de gestion de la société PGH et du groupe POULINA ainsi que le reporting ESG, au titre de l'exercice 2025.
- Les rapports des co-commissaires aux comptes, afférents audit exercice.
- Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire avec les Annexes comportant les informations sur les candidats retenus au poste d'Administrateurs indépendants, et le candidat retenu au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Le Président a fait observer que tous les documents, qui légalement doivent être communiqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les quinze jours qui précèdent la tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire lui a donné acte de cette déclaration.

Ensuite, le Président a rappelé que cette Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2025.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2025.
4. Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2025.
5. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe POULINA ainsi que du reporting ESG, au titre de l'exercice 2025.
6. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2025.
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
8. Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.
9. Approbation du rapport de gestion, du Reporting ESG et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2025.
10. Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2025 et distribution des dividendes.
11. Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2025.
12. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025.
13. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
14. Franchissement de seuil.
15. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
16. Désignation de deux nouveaux Administrateurs indépendants et d'un nouvel Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
17. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.
18. Désignation de commissaires aux comptes.
19. Autorisation pour le rachat et la revente des actions propres à la société.
20. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par la suite, le Président a fait part du Mot d'ouverture. Puis, il a donné lecture des rapports de gestion de la société PGH et du groupe POULINA relatifs à l'exercice 2025.

Les co-commissaires aux comptes ont également donné lecture de leur rapport individuel et de leur rapport consolidé au titre de l'exercice 2025.

Le Président a aussi présenté le Reporting ESG (Environnemental Social et de Gouvernance) du groupe, qui fait l'objet d'un document à part et dont une vue d'ensemble est présentée dans une partie complémentaire au rapport de gestion.

Diverses observations et discussions ont été échangées sur des questions en rapport avec l'ordre du jour. Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président a mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société POULINA GROUP HOLDING s.a, s'est tenue régulièrement, le Mercredi 3 juin 2026 à 10h, au siège social de la société, sis au GP1 KM 12-Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au J.O.R.T. n°50 du 29/04/2026 et au Bulletin Officiel du R.N.E. n° 107 du 30/04/2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, approuve lesdits états financiers individuels ainsi que ledit rapport de gestion, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été soumis.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA arrêtés au 31 décembre 2025, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes y afférents, ainsi que du reporting ESG, sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion & reporting ESG, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, de la société POULINA GROUP HOLDING, qui s'élève à la somme de 166 202 619,577 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2025	166 202 619,577
Résultat reporté	563,119
Total des résultats distribuables	166 203 182,696
Dividendes	(120 602 412,000)
Dividendes soumis à la retenue à la source	(120 602 412,000)
Autres Réserves	(45 600 000,000)
Report à nouveau	770,696

Le dividende est fixé à 0,670 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 18 Juin 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global brut de deux cent soixante-dix mille (270 000) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global brut de soixante-dix mille (70 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2025. Ce montant sera réparti à raison de vingt-cinq mille (25 000) Dinars pour le Président du Comité et quinze mille (15 000) Dinars pour chacun des autres membres du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, ci-après, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028 : M. Ahmed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Slim BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Malek BEN AYED et M. Hédi KETARI.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, M. Ahmed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Slim BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Malek BEN AYED et M. Hédi KETARI acceptent la mission d'Administrateur et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nomination de M. Hichem ZEBIDI et de Madame Houda MACHAT, en tant que nouveaux Administrateurs indépendants, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028. La nomination de M. Hichem ZEBIDI et de Madame Houda MACHAT, en tant qu'Administrateurs indépendants, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié, à cet effet, par la société en date du 02 mars 2026 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier ainsi que sur le site web de la Bourse de Tunis.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, M. Hichem ZEBIDI et Madame Houda MACHAT acceptent la mission d'Administrateurs indépendants et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de M. Adnen TRABELSI, en tant que nouvel Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028. La nomination de M. Adnen TRABELSI, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié à cet effet par la société en date du 06 Mars 2026 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse de Tunis ; ainsi qu'à l'élection de l'intéressé au niveau de l'Assemblée Elective, tenue lors de sa deuxième réunion, le 14 Mai 2026.

Par sa signature apposée sur le présent procès-verbal, M. Adnen TRABELSI accepte la mission d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer ladite mission. Il remercie l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Opérationnel, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de surveillance, et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des co-commissaires aux comptes, le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK et le cabinet EXPERT-PARTNERS représenté par M. Salah MZIOU, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, de renouveler le mandat du cabinet SAECO représenté par M. Adel BEN SOLTANA, ainsi que le mandat du cabinet EXPERT-PARTNERS représenté par M. Salah MZIOU. Le cabinet SAECO et le cabinet EXPERT-PARTNERS sont désignés, en tant que co-commissaires aux comptes, pour les comptes individuels et les comptes consolidés, et ce, au titre des exercices 2026, 2027 et 2028.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Adel BEN SOLTANA, et le cabinet EXPERT-PARTNERS représenté par M. Salah MZIOU, acceptent la mission de co-commissaires aux comptes et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit son autorisation au Conseil d'Administration pour acheter et revendre des actions propres à la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au Conseil le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et les prix minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Ladite autorisation prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

L'état d'évolution des capitaux propres :

Capitaux propres :

	Capital social	Réserves légalés	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	180 003 600	18 000 360	6 100 000	369 872 057	563	166 202 620	740 179 200
							0
Affectation des résultats 2025							0
							0
* Affectation en résultats reportés					208	-208	0
* Affectation en réserves légales							0
* Affectation en réserves spéciales de réinvestissement							0
* Dividendes à distribuer						-120 602 412	-120 602 412
* Affectation en autres réserves				45 600 000		-45 600 000	0
							0
Capitaux propres au 31/12/2025 après affectation	180 003 600	18 000 360	6 100 000	415 472 057	771	0	619 576 788

Poulina Group Holding

31/12/2025

ACTIFS	2025	2024	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2025	2024
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Concessions de marques,brevets,licences...	556 480	546 155	Capital social	180 003 600	180 003 600
Amor. Concessions de marques,brevets,licen	-540 448	-538 345	Réserves légales	18 000 360	18 000 360
Logiciels	669 901	451 401	Réserves spéciales de réinvestissement	6 100 000	6 100 000
Amortissement logiciels	-390 379	-253 618	Autres réserves	415 472 057	369 872 057
Total immobilisations incorporelles	295 553	205 592	Résultats reportés	771	563
<i>Immobilisations corporelles</i>			Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	619 576 788	573 976 580
Terrains	4 257 625	4 257 625	Résultat de l'exercice		
Constructions	6 845 766	6 845 766			
Amortissement Constructions	-3 384 915	-3 042 627	Total des capitaux propres avant affectation	619 576 788	573 976 580
Inst.Tech.matériel et outillage industriel	466 776	424 027			
Amortissement Inst.Tech.matériel et outillage indu	-276 001	-233 492	PASSIFS		
Materiel de Transport	25 293 333	18 599 228	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Amortissement Materiel de Transport	-10 812 083	-8 792 650	Emprunts	102 258 353	90 913 342
Installation générales, agencement et aménagement	5 305 286	4 791 815	Autres passifs financiers	79 764	120 299
Amortissement installations, agence. et aménage.	-2 170 272	-1 687 579			
Equipement de bureau	5 654 251	5 208 052	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Amortissement Equipement de Bureau	-4 000 697	-3 598 184	Fournisseurs & comptes rattachés	6 438 267	4 449 271
Petit matériel d'exploitation	59 344	55 817	Autres passifs courants	130 725 186	90 208 297
Amortissement Petit matériel d'exploitation	-55 595	-51 081	Concours bancaires & autres passifs financiers	45 765 179	27 286 466
Immobilisations en cours	13 220 000	489 048			
Total immobilisations corporelles	40 402 816	23 265 765	Total des passifs	285 266 751	212 977 676
<i>Immobilisations Financières</i>					
Titres de participation	796 263 285	647 893 428			
Prêts	1 844 424	1 197 669			
Dépôts et cautionnements	4 150	4 150			
Autres immobilisations financières	27 200 000	27 200 000			
Total Immobilisations financières	825 311 859	676 295 247			
Total des actifs non courants	866 010 228	699 766 604			
ACTIFS COURANTS					
Clients et comptes rattachés	15 326 287	8 800 707			
Autres actifs courants	14 742 278	18 162 506			
Placements et autres actifs financiers	2 469 476	50 664 755			
Liquidités et équivalents de liquidités	6 295 270	9 559 685			
Total des actifs courants	38 833 311	87 187 652			
TOTAL DES ACTIFS	904 843 539	786 954 257	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	904 843 539	786 954 257

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ PGH au 03/06/2026

M. Slim BEN AYED	Président du Conseil
M. Khaled BOURICHA	Vice-Président du Conseil
M. Ahmed BOUZGUENDA	Administrateur
M. Malek BEN AYED	Administrateur
M. Maher KALLEL	Administrateur
M. Hédi KETARI	Administrateur
M. Adnen TRABELSI	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
M. Hichem ZEBIDI	Administrateur indépendant
Mme Houda MACHAT	Administrateur indépendant


 Poulin Group Holding S.A
 GP 1 Km 12 EZZAHRA 2034
 Tel: 70.020.520 Fax: 71.451.268
 J01/1/21

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING s.a

Siège Social : GP1 KM 12, Ezzahra

Capital Social : 180 003 600 Dinars

Identifiant Unique : 1058891 R

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 03/06/2026

L'an deux mille vingt-six, et le Mercredi 03 Juin à 11h30, les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING, s.a, se sont réunis au siège social de la société sis à Ezzahra GP1 Km 12, en Assemblée Générale Extraordinaire ; suite à la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié au JORT n°50 du 29/04/2026 et au Bulletin Officiel du R.N.E. n° 107 du 30/04/2026.

Il a été dressé, pour les besoins de l'Assemblée Générale Extraordinaire, une feuille de présence (par l'intermédiaire de BNA Capitaux) qui a été émargée, en entrant en séance, par chaque actionnaire présent en son nom personnel ou par chaque mandataire.

Les co-commissaires aux comptes, le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Adel BEN SOLTANA ainsi que le cabinet EXPERT-PARTNERS représenté par M. Jamel MZIOU (remplaçant de M. Salah MZIOU), convoqués conformément aux dispositions de l'article 266 bis du code des sociétés commerciales, ont assisté à cette réunion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau.

Monsieur Ahmed BOUZGUENDA a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire. Monsieur Slim BEN AYED qui représente la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, s.a, et Monsieur Khaled BOURICHA qui représente la société FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOFIDE s.a, ont été appelés à remplir les fonctions de scrutateurs. Monsieur Mohsen LAROUI a été désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président a souhaité la bienvenue aux actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, et a déclaré la séance ouverte.

Il a communiqué la feuille de présence aux membres du bureau, qui après l'avoir certifiée sincère et véritable, ont constaté que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunit 60 actionnaires, présents ou représentés, qui détiennent 166 571 593 actions, soit 92,59% du capital social.

Ainsi, le Président a déclaré que le quorum légal est atteint et l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président a déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les documents suivants :

- Le JORT et le Bulletin Officiel du RNE portant avis de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés.
- Le rapport des co-commissaires aux comptes, afférent à l'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.
- Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président a fait observer que tous les documents, qui légalement doivent être communiqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les quinze jours qui précèdent la tenue de la

présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire lui a donné acte de cette déclaration.

Ensuite, le Président a rappelé que cette Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.
2. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.
3. Modification corrélative de l'article 6 des statuts.
4. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par la suite, le Président a donné lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.

Les co-commissaires aux comptes ont également donné lecture de leur rapport relatif à l'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.

Diverses observations et discussions ont été échangées sur des questions en rapport avec l'ordre du jour.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président a mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société POULINA GROUP HOLDING, s.a, s'est tenue régulièrement, le Mercredi 03 juin 2026 à 11h30, au siège social de la société sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au J.O.R.T. n°50 du 29/04/2026 et au Bulletin Officiel du R.N.E. n° 107 du 30/04/2026. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital par incorporation de réserves (sur la rubrique autres réserves) et attribution d'actions gratuites, approuve lesdits rapports et décide d'augmenter le capital de la société POULINA GROUP HOLDING par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, pour un montant de 9 000 180 Dinars, et de le ramener ainsi de 180 003 600 Dinars à 189 003 780 Dinars. Cette augmentation est réalisée par l'émission de 9 000 180 actions nouvelles et gratuites, d'une valeur nominale d'un (1) Dinar chacune, attribuées aux actionnaires au prorata de leurs participations dans le capital social, et ce, à raison d'une (1) action nouvelle et gratuite pour vingt (20) actions anciennes.

Ces actions nouvellement créées prendront jouissance à compter du 01 Janvier 2026.

La date de détachement des droits d'attribution est fixée au 01 Juillet 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité (99,999% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 capital social :

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-neuf millions trois mille sept cent quatre-vingt (189 003 780) Dinars, divisé en cent quatre-vingt-neuf millions trois mille sept cent quatre-vingt (189 003 780) actions nominatives de un (01) Dinar chacune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer les dates de distribution des actions gratuites et d'en arrêter les modalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue, au porteur, le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.